



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in BELLET (Michel), SOLAL (Philippe) (dir.), *Économie, républicanisme et république*, p. 253-255

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09060-1.p.0253](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09060-1.p.0253)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS

Michel BELLET et Philippe SOLAL, « Introduction générale »

Les tentatives pour donner un contenu analytique et pratique à un courant républicain ou républicaniste, non assimilable au libéralisme ou au socialisme, se sont largement développées depuis trois décennies, avec les controverses qui y sont associées. Pour autant, les économistes semblent aujourd'hui peu engagés dans cette entreprise. Un tour d'horizon montre pourtant que les idées économiques passées et actuelles engagent, explicitement ou implicitement, un point de vue sur la question.

Stavroula KEFALLONITIS, « Distribuer et gouverner. Économie et institutions politiques dans des récits des débuts de la République romaine (début du ^ve s. avant J.-C.) »

Les récits antiques de la première sécession de la plèbe et de ses suites, jusqu'au procès de Coriolan, constituent un carrefour diégétique d'enjeux à la fois politiques et économiques, notamment chez Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, contemporains de la fin de la République et des débuts de l'Empire. L'étude des motifs de la dette, des profits de guerre et du ravitaillement en blé permet d'observer une projection singulière d'enjeux économiques sur des problématiques politiques.

Juliette GRANGE, « École de Cambridge et néo-républicanistes analytiques. Une "tradition" à mettre en doute »

Cet article fait le point sur les différentes définitions théoriques ou philosophiques du républicanisme. Il différencie en particulier les républicanistes de l'École de Cambridge du républicanisme français. C'est surtout d'un point de vue méthodologique que l'article précise la spécificité et les limites du contextualisme cambridgien, ainsi que sa conception de l'histoire et de la philosophie.

Joël Thomas RAVIX, « Francis Bacon et la possibilité de l'économie politique. Une perspective néo-machiavélienne »

Francis Bacon contribue, comme Jean Bodin (1576) et Giovanni Botero (1589), à ouvrir le champ de l'économie politique. Toutefois, contrairement à ces derniers, son approche présente l'originalité de se référer explicitement à Machiavel au lieu de s'en démarquer. La première partie précise donc les liens et les ruptures entre les analyses de Bacon de celles de ses trois prédécesseurs. La seconde partie peut alors expliciter le caractère néo-machiavélien de son économie politique.

Pierre CRETOIS, « Une conception républicaine de la propriété ? De sa subordination à la volonté du peuple à sa fonction sociale »

La propriété est conçue ou comme levier de domination, ou comme source de domination. Dans les deux cas, elle est une relation sociale. Comment la perspective républicaine de Rousseau et celle des solidaristes permettent-elles de contester la naturalisation et l'autonomisation du droit de propriété en prenant au sérieux son caractère relationnel ? L'État n'est alors pas pensé comme l'organe de protection des propriétés individuelles, mais comme représentant des intérêts propres de la société.

Blaise BACHOFEN, « La notion de bien commun peut-elle se traduire de façon concrète dans le champ de l'économie ? »

Les notions de bien commun, d'intérêt général et de bien public occupent une place centrale dans la pensée politique et juridique. L'analyse de l'usage que Jean-Jacques Rousseau et Hannah Arendt font de ces notions et leur mise à l'épreuve concrète dans le champ économique permettent de montrer que, même s'il est impossible de donner une définition exhaustive et univoque de ces notions, elles sont opératoires et peuvent trouver des illustrations pratiques très intuitives.

Yannick BOSC, L'économie politique populaire de Robespierre

Robespierre nomme « économie politique populaire » le modèle républicain selon lequel les êtres humains ne forment une république que si l'existence matérielle et politique de ceux qui la composent est garantie et que s'ils en

contrôlent l'effectivité. Le droit à l'existence est la principale condition de la liberté. Les biens qui sont indispensables pour conserver la vie sont « une propriété commune à la société entière ». Ils ne peuvent pas être abandonnés au marché.

André TIRAN, « Jean-Baptiste Say et la république »

L'analyse de Jean-Baptiste Say conduit à la définition d'un individualisme responsable. L'émancipation de l'individu devient le principe fondamental qui ordonne tous les actes. L'intérêt, le sentiment et la raison suffisent pour nous faire observer nos devoirs. Pour autant la conception de Say ne va pas jusqu'à la sacralisation d'un vouloir pur : il existe des contraintes qui tiennent à la nature des choses. C'est donc un vouloir conditionné et limité contre l'individualisme autosuffisant.

Nicolas EYGUESIER, « Le républicanisme de Sismondi à l'épreuve de la Révolution et la Monarchie de Juillet. 1830-1838 »

Nous nous intéressons dans ce texte aux écrits politiques et économiques de Sismondi, écrits entre 1830 et 1838. Nous montrons comment Sismondi, partagé entre les espoirs que suscitent chez lui l'avènement de la monarchie de Juillet, et sa vive inquiétude face aux émeutes ouvrières, adopte une position originale, mélange de conservatisme et de progressisme. Nous soulignons en conclusion que cette position s'appuie sur des modèles anciens, en particulier républicains.

Michel BELLET et Philippe SOLAL, « Constitution, souveraineté nationale et représentation dans l'œuvre de Sismondi »

On commence par dégager trois définitions du mot constitution. Puis on montre qu'une des définitions de Sismondi, articulée avec ses développements sur la souveraineté nationale et la représentation, permet d'avancer qu'il n'est pas le défenseur du républicanisme classique et d'une vision ancienne du gouvernement mixte. Il est l'un des penseurs d'un régime mixte renouvelé, à l'écoute de la diversité des intérêts sociaux dans une période d'instabilité politique et de mutation économique.